



RÉUNION PUBLIQUE PARTICIPATIVE DU 18 MARS 2023

Synthèse : atelier « Accélérer la transition écologique »

L'ensemble du travail des ateliers sera analysé pour en dégager les projets susceptibles d'être mis en place en fonction de leur faisabilité.

Les idées proposées dans cet atelier ont été organisées selon trois axes :

- ce qui ressort de la municipalité,
- ce qu'elle peut encourager mais qui ne relève pas de son champ de compétence,
- ce sur quoi elle peut intervenir auprès de partenaires extérieurs.

Beaucoup de remarques et propositions sur l'aménagement de la commune ont été relevées (trois points forts : circulation douce, végétalisation et ENR) ainsi qu'une certaine inquiétude à l'égard des conséquences du changement climatique.

Du ressort de la municipalité :

- L'aménagement de la voirie (et signalétique) pour faciliter les déplacements doux selon deux axes Épernon - centre de Droue
- L'aménagement des trottoirs, au moins sur l'axe central : haies des riverains, signalétique
- Lancer une souscription pour l'achat d'arbres et participation à la plantation (adultes, enfants)
- L'exemplarité de la municipalité sur le patrimoine communal (panneaux solaires pour aller vers l'autonomie énergétique, Led, PAC)
- La biodiversité et la végétalisation ont été abordées en détail : du cimetière à l'éco-pâturage, en passant par des plantations de végétaux résistant au dérèglement climatique. Par exemple : Végétalisation par une haie champêtre du mur du fond du cimetière et possibilité de mettre des arbustes à fleur sur le devant du mur du cimetière (à l'extérieur) dans la partie large
- Mise en pleine terre des arbustes actuellement en pot (réduction des arrosages)
- Information sur les données environnementales (niveau de la nappe, qualité des eaux)

- Prise en compte du changement climatique dans les règles d'urbanisme et PLUi (piscines, nouvelles constructions, trames vertes).
- Broyeur collectif
- Favoriser les circuits courts, par l'installation d'un distributeur automatique de produits locaux tels que, légumes, fruits, lait, œufs.

La municipalité peut faciliter mais ne peut pas faire :

- L'aménagement végétal de la zone d'activité (arbres, haies, rond-point) à discuter avec la communauté de communes
- Groupement d'achat citoyens pour récupérateur d'eau, composteurs (l'action SITREVA à Pierres semble mal connue) voire monter une micro-centrale sur les rivières Guéville et Drouette
- Idem pour traiter les chenilles processionnaires du chêne (pour celle du pin, l'action de la municipalité est connue)
- Conseils aux habitants (conférences d'experts ? Nouvelle balade thermographique ?)

Intervention de la Mairie auprès d'organismes extérieurs :

- Connaître les pertes sur les réseaux d'eau
- Connaître l'évolution du niveau de la nappe phréatique
- Voir comment il serait possible de permettre la récupération individuelle des eaux usées pour arrosage
- Voir comment il serait possible de récupérer les déchets compostés par SITREVA
- Intégrer le parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- Vérifier auprès de la communauté de communes s'il est prévu une circulation douce vers la zone commerciale.